

Conditions generale de vente – Walraven BVBA

Sauf acceptation de notre part de modifications faites par écrits, toutes nos ventes sont conclues selon les conditions suivantes, quelques soient les clauses émises par l'acheteur.

1. Nos offres se font toujours sans obligations ni engagements de notre part.
2. Les délais de livraisons sont sans engagements de notre part et ne sont données qu'a titre d'informations. Le non respect de notre part de ce délai de livraison ne peut en aucun cas faire l'objet de dédommagement et ne peut également libérer l'acheteur de ses engagements.
3. Les tolérances d'usage seront valables pour les mesures, qualités, poids et com position des biens que nous vendons. A moins d'exigences particulières acceptées par nous. Nous ne livrons que les qualités commerciales habituelles.
4. Toutes les plaintes concernant les biens que nous vendons doivent nous parvenir endéans les vingt-quatre heures suivant la livraison. A l'expiration de ce délai, la livraison est considérée comme acceptée définitivement.
5. Les garanties accordées ne concernent que les défauts ou vice de fabrication. Elles se limitent exclusivement au remplacement des pièces faisant apparaître de tels défauts. Les garanties ne s'appliquant pas aux frais de placements ou similaire.
6. Nous livrons franco domicile tout envoi d'un montant de facturation net de 460 euro ou plus. Pour les envois d'un montant inférieur nous ne livrons pas franco ou seront livré franco avec facturation des frais de transport.
7. Même en cas de conclusions d'un contrat de vente achat toute augmentation résultant d'une augmentation du prix des matières premières, cours de change, de devises étrangères, impôts et droits d'entrée, taxe d'importation ou de facturation.
8. Toutes nos factures sont payables sans escompte à Tirlemont endéans les trente jours après date de facture, peu importe le mode de paiement.
9. L'acceptation de notre part des traites en paiement de marchandises vendues par nous, n'entraîne pas novation. Les frais d'escompte générés par les traites sont toujours à charge de l'acheteur.
10. Toute plainte concernant le contenu de nos factures doivent nous être adressée endéans les huit jours de la date de facturation. A l'expiration de ce délai et è défaut de plainte écrite, toutes les données figurant sur la facture seront considérées comme irrévocablement acceptées.
11. Les montants facturés emportent de plein droit et sans qu'une mise en demeure préalable soit requise un intérêt de dix pour cent à dater du jour de l'échéance de la facture.
12. En cas de non paiement des montants facturés à l'échéance sans qu'il ait pour autant de raison valable et acceptable, l'acheteur nous devra de plein droit une indemnité forfaitaire de quinze pour cent sur les montants no payés, avec un minimum de 250 euro en plus de intérêts et frais quelconques, frais de perception ou de justice.
13. Les marchandises facturées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement complet et de ces marchandises et de éventuelles factures antérieures non payées.
14. Le retour des marchandises n'est recevable qu'après accord écrit, frais, risques et périls à charge de l'acheteur. Nous établirons une note de crédit sous déduction de 25 % pour frais de retour.
15. En cas de contestation seuls sont compétents les tribunaux de la juridiction du siège de notre firme, à moins que nous choissions de soumettre le litige aux tribunaux de domicile de l'acheteur.
16. Le droit belge s'applique exclusivement pour tout ce qui n'est pas expressément prévu dans les présentes conditions.